

6 MARS 2015

SG/SM/16568-PAL/2186

# Le Secrétaire général préoccupé par la décision de l'OLP de suspendre toute coopération en matière de sécurité avec Israël

- **SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

## **COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

La déclaration suivante a été communiquée aujourd'hui par le Porte-parole de M. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU:

Le Secrétaire général exprime sa préoccupation suite à la décision prise le 5 mars par le Conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de suspendre toute forme de coordination dans le domaine sécuritaire avec Israël.

Il note que le Comité exécutif de l'OLP fera un rapport sur la mise en œuvre de cette décision au Conseil central de l'OLP d'ici trois mois. Ce délai représente une circonstance favorable pour les deux parties en vue de prendre les mesures nécessaires pour respecter leurs obligations. À ce titre, il exhorte les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et à cesser ce cycle inutile de mesures et de contre-mesures.

Le Secrétaire général réitère son appel à Israël pour qu'il transfère à nouveau les revenus des impôts qui reviennent légalement à l'Autorité palestinienne selon le Protocole de Paris.

Sans une intervention internationale efficace, la situation pourrait se détériorer encore davantage. Le Secrétaire général lance un appel urgent à la communauté internationale, y compris au Conseil de sécurité, pour faire preuve de leadership et faciliter des conditions propices à un accord de paix final négocié qui mette un terme à l'occupation israélienne et permette la création d'un État palestinien viable, vivant en paix et en sécurité à côté d'Israël.

## **PALESTINIAN ISSUES**

À l'intention des organes d'information • Document non officiel.